



# Règlement du jeu concours Paperjam Drive

## ARTICLE 1 Dénomination

La société anonyme Foyer Assurances S.A., établie et ayant son siège social à 12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B34267, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonction, organise un jeu concours intitulé « **Autofestival 2020 Paperjam Drive** ».

## ARTICLE 2 Durée

Le jeu concours entièrement gratuit sera ouvert du 25 janvier 2020 pour se terminer le 30 juin 2020 et consistera à la mise à disposition, dans chaque exemplaire du magazine Paperjam Drive d'un dépliant publicitaire Foyer Assurances incluant un QR code dont le scanning permettra d'identifier 3 gagnants suivants les modalités exposées ci-dessous.

Foyer assurances S.A. se réserve le droit, en cas de prolongation officielle de la période de l'Autofestival, d'étendre la durée ainsi prévue.

## ARTICLE 3 Participation et déroulement du jeu

Le jeu concours qui paraîtra dans le magazine Paperjam Drive permettra, à travers le scanning d'un QR Code redirigeant vers une page web, de savoir immédiatement si le participant a gagné ou perdu une année d'assurance auto, dont le niveau de couverture est décrit à l'article 5 du présent règlement, auprès de Foyer Assurances.

Le magazine tiré à 50.000 exemplaires, en date du 25 janvier 2020, inclura un dépliant Foyer Assurances offrant les possibilités suivantes :

- 49.997 QR Codes « perdants »
- 3 QR Codes « gagnants » avec un formulaire où le gagnant devra renseigner son nom et son adresse email. Si Foyer Assurances n'est pas mise en possession de ces informations au travers dudit formulaire, elle sera dans l'incapacité de communiquer avec le gagnant pour permettre l'attribution conforme du lot ainsi remporté et vérifier que les conditions telles que découlant des présentes sont effectivement remplies.
- A réception de ces informations, les 3 gagnants recevront automatiquement un email de confirmation qu'ils devront imprimer et porter dans une agence Foyer pour faire valider leur lot.

L'accès au jeu est interdit aux collaborateurs et intermédiaires d'assurances des sociétés du Groupe Foyer et de MM Publishing and Media SA ainsi qu'aux membres de leur famille en ligne directe.

Une seule participation par joueur sera prise en compte sur la période de jeu. La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

## ARTICLE 4 Modification

Foyer Assurances S.A. se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu concours repris à l'article 1.

La responsabilité de Foyer Assurances S.A. ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

## ARTICLE 5 Principe du Jeu

Le présent jeu concours est proposé de façon ponctuelle et vise à faire bénéficier à **3 gagnants**, via un QR Code dans le magazine Paperjam Drive, du remboursement d'une année d'assurance auto mobilisé, formule Zen comprenant les garanties optionnelles suivantes :



- protection juridique
- conducteur protégé 1.250.000 €
- valeur +

Les conditions générales du contrat auto mobilé formule Zen peuvent être communiquées aux gagnants sur simple demande formulée par e-mail à l'adresse suivante : [communication@foyer.lu](mailto:communication@foyer.lu).

Les futurs gagnants reconnaissent expressément et acceptent que Foyer Assurances S.A. puisse publier leur nom afin de faire la promotion du résultat du jeu concours sur son site internet ainsi que sur les réseaux sociaux pour lesquels Foyer Assurances S.A. dispose d'un compte ou d'une page officielle.

## **ARTICLE 6 Attribution du lot**

Les gagnants connaîtront leur lot immédiatement après avoir scanné le QR Code. Ils devront impérativement renseigner leur nom et adresse email. L'adresse e-mail est indispensable pour pouvoir participer au concours. En effet, l'adresse e-mail utilisée sera celle fournie par le participant au présent concours. Celle-ci devra être toujours valide afin que le gagnant puisse utilement être informé.

A défaut d'adresse e-mail valide, d'informations complètes endéans le délai prévu ou dans le cas où certaines conditions ferraient défaut, Foyer Assurances S.A. se réserve le droit de refuser son gain au gagnant en motivant sa décision.

Foyer Assurances S.A. s'engage à ne pas vendre, échanger ou communiquer à des tiers, autres que les sociétés du Groupe Foyer S.A., les données personnelles des participants.

## **ARTICLE 7 Lots**

- **3 gagnants** se verront rembourser une année d'assurance mobilé, formule Zen comprenant les garanties optionnelles suivantes :
  - protection juridique
  - conducteur protégé 1.250.000 €
  - valeur +

Le gain remis ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevalet sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

## **ARTICLE 8 Promotion**

Foyer Assurances S.A. se réserve la possibilité de publier le nom et la photographie des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans rémunération autre que celle du lot gagné. Tout gagnant qui s'oppose à l'utilisation de son nom et de sa photo à des fins publicitaires ou de relations publiques, doit informer Foyer Assurances S.A. au moyen d'un simple courrier ou e-mail envoyé à celle-ci dans les 15 jours de la proclamation des résultats.

## **ARTICLE 9 Communication**

Sauf s'il en était prévu autrement dans le présent règlement, toute communication relative au présent jeu concours doit être envoyée par email à l'adresse suivante : [communication@foyer.lu](mailto:communication@foyer.lu)

## **ARTICLE 10 Protections des données à caractère personnel**

Les participants autorisent Foyer Assurances S.A. et les autres sociétés du Groupe Foyer à enregistrer, stocker et traiter informatiquement les données recueillies lors de la participation au tirage au sort conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel en matière pénale ainsi qu'en matière de sécurité nationale. Les données ainsi communiquées par les participants sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif du Groupe Foyer.



Les données seront conservées pendant toute la durée du Concours et dans un délai maximum de 6 mois à l'issue de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimée à l'issue de ces 6 mois (et demeurera publiée de manière publique) sauf demande expresse de suppression de la part du gagnant.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°UE/2016/679 du 27 avril 2016, les participants peuvent demander gratuitement, par simple courrier ou par e-mail, à accéder aux informations qui les concernent, afin de les faire rectifier, modifier, supprimer, pour en demander la portabilité ou encore pour s'opposer à leur traitement par le Groupe Foyer.

#### **ARTICLE 11 Compétence judiciaire et droit applicable**

Les relations entre Foyer Assurances S.A. et les participants au présent jeu concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu concours proposé, Foyer Assurances S.A. pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.

#### **ARTICLE 12 Dépôt de règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude M. Geoffrey GALLE, Huissier de justice associé, 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

Un exemplaire de ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande, pendant toute la durée du jeu, par courrier adressé à Foyer Assurances dont le siège social est situé au 12, rue Léon Laval L-3372 Leudelange ou par email à l'adresse suivante : [communication@foyer.lu](mailto:communication@foyer.lu). Celui-ci est également consultable en suivant le lien internet suivant : <http://drive.paperjam.lu/reglement>.